



**USAID**  
FROM THE AMERICAN PEOPLE

**ABA**  
AMERICAN BAR ASSOCIATION  
Rule of Law Initiative



**Internews**  
Local voices. Global change.



**Search for  
Common Ground**

## **Projet de renforcement des activités des Droits Humains en République Centrafricaine**

### **Appel à propositions**

#### **1. Contexte**

Le cycle de crises politiques et sécuritaire qui affecte la République Centrafricaine a entraîné plusieurs cas de violations de Droits de l'Homme. Malgré les réponses judiciaires de plus en plus fortes, les violations continuent et dans certains cas, elles augmentent, sont de plus en plus violentes et affectent même des enfants de moins de 10 ans. Bien de cas de violations restent impunis pour diverses raisons et surtout quand ils ne sont pas documentés et/ou ne sont pas dénoncés par les organisations de défense des droits de l'Homme. Face à ces graves violations des Droits Humains, le Gouvernement centrafricain, appuyé par la Division des Droits de l'Homme de la MINUSCA a élaboré en juillet 2023 (et présenté en octobre), Le document de Politique Nationale des Droits de l'Homme (PNDH) décliné en onze (11) points.

L'élaboration de la Politique Nationale des Droits de l'Homme vient de la volonté du Gouvernement de remplir les engagements tant nationaux qu'internationaux pris par la RCA en matière des Droits de l'homme. Le décret n° 22.155 du 01 juin 2022, portant organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice, de la Promotion des Droits Humains et de la Bonne Gouvernance a confié audit département, la mission de formulation et de coordination de la mise en œuvre de la politique gouvernementale en matière de protection et de promotion des Droits de l'homme, parmi lesquelles, la formation et la sensibilisation des agents d'application de la loi dans le domaine des droits de l'homme et d'en évaluer les résultats ; la coopération avec les organismes gouvernementaux et internationaux, ainsi que les organisations non-gouvernementales œuvrant dans le domaine des Droits de l'homme et de la bonne gouvernance ; la rédaction du rapport périodique sur les Droits de l'homme ; l'étude de toutes questions relatives aux Droits de l'homme et à la bonne gouvernance.

Dans le cadre de son programme en République Centrafricaine, l'Association du Barreau Américain, Initiative de l'Etat de Droit, a bénéficié en consortium avec Search For Common Ground et Internews d'un financement du **l'Agence Américaine pour le Développement International** (U.S. Agency for International Development, USAID) afin d'appuyer les activités en matière de Droits de l'Homme en République Centrafricaine.

Aussi, dans le but d'accompagner le Gouvernement centrafricain dans la mise en œuvre de la Politique Nationale des Droits de l'Homme, l'Association du Barreau Américain, Initiative pour l'Etat de Droits à travers l'**Agence Américaine pour le Développement International** (USAID) envisage d'octroyer des subventions à trois organisations de la société civile afin de répondre **aux menaces et opportunités changeantes ou émergentes en matière de droits de l'homme.**

## **2. Objectif de l'appel à propositions**

L'objectif général de l'appel à proposition est de pouvoir soutenir les initiatives adaptées à l'environnement changeant et répondre de manière efficace aux violations des droits humains par la mobilisation des acteurs communautaires notamment les femmes et les jeunes. Trois subventions seront octroyées ; toute organisation légalement constituée peut postuler. Deux organisations peuvent s'associer et postuler en tant que consortium ; dans ce cas d'espace, leur dossier devra obligatoirement comporter une copie originale de l'accord de collaboration. L'absence d'un tel accord entraînera le rejet automatique d'un dossier de consortium.

Sans être exhaustif, chaque proposition devrait choisir une intervention en rapport avec les domaines ou thématiques suivants :

- **Les droits des personnes handicapées,**
- **La documentation aux fins de plaidoyer et d'actions spécifiques des cas de violations des droits de l'homme (par exemple, harcèlement sexuel et de viols dans le milieu scolaire et universitaire à Bangui, harcèlement ou abus de personnes vivant avec un handicap ou d'autres personnes vulnérables),**
- **L'éducation/sensibilisation des membres des associations de femmes, de jeunes et d'handicapés sur les réponses légales/judiciaires aux violations de leurs droits,**
- **L'aide légale et soutien aux défenseurs des droits de l'homme,**
- **La collaboration entre les communautés et les autorités de police judiciaire dans la prévention des violations de droits et leur répression.**

**La vulgarisation de la Politique nationale des droits de l'homme devra constituer la thématique transversale dans toutes les propositions.**

## **3. Montant de la Subvention**

Le montant de la subvention proposée dans le cadre du présent appel à propositions est de 12 millions de francs CFA pour une période de 12 à 14 mois. Chaque proposition devra respecter cette limitation budgétaire. Une proposition supérieure à 12 millions sera rejetée à moins que l'organisation postulante s'engage à couvrir la différence sur fonds propres ou par un financement parallèle qu'elle a déjà mobilisé.

## **4. Durée d'exécution du projet**

La durée d'exécution des projets est de 12 à 14 mois non renouvelable.

## **5. Comment postuler**

Pour postuler, une organisation doit être légalement constituée et avoir un compte bancaire ouvert en son nom. **Les propositions doivent être soumises exclusivement par courrier**

**électronique à l'adresse suivante : [georges.tolnambatoube@americanbar.org](mailto:georges.tolnambatoube@americanbar.org) et [sheridan.douglas@americanbar.org](mailto:sheridan.douglas@americanbar.org) au plus tard le 10 janvier 2025 à 16h, heure de Bangui.**

Les propositions doivent comprendre :

- Une partie narrative d'un maximum de quatre pages saisies en Times Roman, police de 12. Cette partie doit contenir les éléments suivants :
  - a. Titre de la proposition,
  - b. Contexte et justification (une demi-page),
  - c. Domaine ou thématique,
  - d. Objectif (maximum deux objectifs spécifiques),
  - e. Public cible,
  - f. Méthode d'intervention,
  - g. Résultats attendus
  - h. Un budget détaillé dont 80% doivent être consacrés aux activités,
  - i. Une copie de l'agrément officiel de l'organisation postulante délivré par le ministère de l'Administration du territoire,
  - j. La preuve de la gestion d'au moins une subvention dans le cadre de droits de l'homme.

Une lettre de transmission signée du premier responsable de l'organisation devra accompagner le dossier. En cas de difficultés lors de l'envoi du dossier par courrier électronique, appelez au : **(+236) 75 57 96 47.**

**Date limite de soumission : 10 janvier 2025 à 16heures, heure de Bangui.**

